

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE **N° 01/2019**

Le **08/10/2019** à partir de **10h30min** il sera procédé au siège de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale, concernant les études architecturales et le suivi des travaux de construction d'une buvette et d'un bloc sanitaire à l'école nationale des sciences appliquées de Fès.

Budget prévisionnel maximum:

Le budget prévisionnel maximum, **Hors taxes**, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : **DEUX MILLION DE DIRHAMS (2.000.000,00 DIRHAMS)**.

Le dossier d'appel d'offres doit être retiré exclusivement auprès du service économique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès. Il peut également être téléchargé à partir des sites web suivants : (www.ensaf.ac.ma) et (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100 - 101 et 102 du Règlement Relatif aux Conditions et Forme de Passation des Marchés de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah Fès visé auprès du ministre de finances en date du 22/08/2014.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service économique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès, Route d'Imouzzer B.P 72- Fès ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au Président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de la consultation architecturale.